

**COMMUNE DE BERSTETT
ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

**ARRÊTÉ du MAIRE n°21/2023
portant réglementation temporaire de la circulation**

Le Maire de BERSTETT,
VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande déposée le 28 avril 2023 par Mme Anny ZEISSLOFF, Présidente de la chorale "les Troubadours " organisant à BERSTETT un vide-greniers le dimanche 11 juin 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers au cours de cette manifestation,
CONSIDÉRANT l'objet de la demande,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

En raison du vide-greniers organisé à Berstett le dimanche 11 juin 2023 par la chorale "les Troubadours", la circulation sera interdite à Berstett le 11 juin 2023 entre 6H et 17H dans la rue de l'Herbe (jusqu'au croisement avec le chemin agricole permettant de rejoindre la route de Pfettisheim), rue de la Mairie, rue de la Moutarde et rue de la Canardière (jusqu'au croisement avec La Ruelle).

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera également qualifié de gênant dans la Ruelle le dimanche 11 juin 2023 entre 6H et 17H.

ARTICLE 3 :

Pendant cette même période, la commune de Berstett devra être contournée par les communes de Pfettisheim, Olwisheim, Rumersheim et Vendenheim.

ARTICLE 4 :

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et gérée par la Commune de Berstett et Associées.

ARTICLE 5 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le directeur du SIS,
- Monsieur le directeur de la CTBR,
- Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM,
- Monsieur AUBERT, chef de l'UT de Saverne de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- Messieurs les Maires de Pfettisheim, Olwisheim et Vendenheim

Fait à BERSTETT, le 2 mai 2023
Le Maire,
M. Jean-Claude LASTHAUS

